

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT MARCEL DE CAREIRET

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 juin 2020

Membres présents : Mesdames Elisabeth BARRE, Nathalie DELPIERRE, Marie-Noëlle DEVRIES, Elisabeth GIOLBAS, Christine LADET Bénédicte LECHARTIER, Carole SABONNADIÈRE-BERGERI ;

Messieurs Dominique ASTORI, Rémi CRESPIAN, Michel LAHAYE, Thierry MOULINET, Régis POLGE, Jacques ROURE, Mathias SCHMITT.

Absents :

Absents excusés : M. Marc HERAUD donne pouvoir à Mme Marie-Noëlle DE VRIES.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DELPIERRE

Ordre du jour : Vote des taux d'imposition / Vote des budgets 2020 / Sujets divers.

Début de séance à 20 heures 10

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 299 000€ ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Taxe d'habitation = 11.75 %
- Taxe foncière (bâti) = 20.92 %
- Taxe foncière (non bâti) = 49.54 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF CONVENTION EAU ET ASSAINISSEMENT 2020

Vu l'avis de commission des finances,

Vu le projet de budget primitif 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- vote au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	40 000€	40 000€
Section d'investissement	17 000€	17 000€
TOTAL	57 000€	57 000€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Vu l'avis de commission des finances,

Vu le projet de budget primitif 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- vote au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 040 078€	1 040 078€
Section d'investissement	454 247€	454 247€
TOTAL	1 494 325€	1 494 325€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020-CCAS

Vu l'avis de commission des finances,

Vu le projet de budget primitif 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 000€	5 000€
Section d'investissement	0.00€	0.00€
TOTAL	5 000€	5 000€

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – LOTISSEMENT LES VIEILLES VIGNES

Vu l'avis de commission des finances,

Vu le projet de budget primitif 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- vote au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	459 879€	459 879€
Section d'investissement	558 714€	558 714€
TOTAL	1 018 593€€	1 018 593€

Mme le Maire demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations :

- Retrait de la délibération n°22-2020 du 3 juin 2020
- Désignation de délégués supplémentaires au SMEG

Accord de l'assemblée.

RETRAIT DE LA DELIBERATION N°22-2020 ET NOUVELLE DELIBERATION

La délibération n°22-2020 mentionne deux délégués au syndicat AB Cèze. Or, c'est à la communauté d'agglomération du Gard rhodanien de désigner ses représentants parmi les membres de son conseil communautaires ou des conseils municipaux de ses communes membres. Par conséquent, à l'unanimité des voix, le conseil municipal décide de retirer de la délibération n°22-2020 la désignation des délégués au syndicat AB Cèze.

En revanche la nomination des délégués aux autres syndicats reste inchangée.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES SUPPLEMENTAIRES AU SMEG

Le syndicat mixte d'électricité du Gard demande un titulaire et un suppléant de plus pour représenter la commune.

A l'unanimité des voix sont désignés :

- Titulaires : Messieurs Jacques ROURE et Thierry MOULINET
- Suppléants : Monsieur Rémi CRESPIEN et Madame Elisabeth BARRE

SUJETS DIVERS

Ecole : 40 enfants pourront être accueillis à la cantine à partir du 22 juin. Nous sommes dans l'attente du protocole sanitaire pour le centre de loisirs en juillet.

Le conseil d'école aura lieu mardi 30 juin. Les membres de la commission peuvent y aller pour être présentés.

La commune de St Marcel sera reliée au très haut débit en 2022.

Problème de distribution du courrier ; les cidex doivent être changés depuis des mois mais toujours rien...

Problème de vitesse dans le village, des rappels à l'ordre ont été envoyés aux personnes concernées avec copie à la gendarmerie.

Obligation légale de débroussaillage : la mairie a fait faire un devis pour se mettre en conformité.

La séance est levée à 21h

Saint Marcel de Careiret, le 18 juin 2020.

Affiché le 19 juin 2020

Conformément à l'article L .2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

Le Maire,

Mme Carole SABONNADIÈRE-BERGERI